

Accord de partenariat intérimaire CE/États du Pacifique

2008/0250(NLE) - 01/12/2010

En adoptant le rapport de David MARTIN (S&E, UK), la commission du commerce international recommande que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part.

Les députés demandent parallèlement qu'un accord de partenariat économique (APE) complet avec le groupe régional du Pacifique soit conclu rapidement. Cet APE devrait notamment comporter une clause de révision et d'évaluation d'incidence globale de l'accord au terme de 3 à 5 années de mise en œuvre afin de déterminer l'impact socio-économique de l'accord (y compris dans le secteur de la pêche).